La Belgique gère mal ses déchets radioactifs

BRUXELLES La Commission européenne a décidé hier d’adresser des avis motivés à la Belgique et à l’Espagne parce que ces deux pays ne rencontrent pas encore toutes les exigences de la législation européenne sur la gestion des déchets radioactifs. Si la Belgique et l’Espagne n’agissent pas dans les deux prochains mois, la Commission pourrait décider de saisir la Cour de justice de l’UE. En Belgique, les déchets faiblement radioactifs sont entreposés provisoirement sur le site de Belgoprocess à Dessel, dans l’attente d’installations de stockage en surface. Les déchets nucléaires, plus fortement radioactifs, sont eux entreposés provisoirement sur les sites des centrales de Doel et Tihange, dans l’attente d’une solution à long terme.